

**M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

**MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL**

**2019-01-13**

**PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanél tenue à la salle du conseil, située au 160 de la rue Principale à Albanél, le lundi 13 janvier 2020 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère  
Isabelle Thibeault, conseillère  
MM. Tommy Laliberté, conseiller  
Stéphane Bonneau, conseiller  
Dave Plourde, conseiller  
Jason Turner, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019, de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 concernant le budget ainsi que de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 concernant les autres sujets
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019, de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 concernant le budget ainsi que de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 concernant les autres sujets
5. **ADMINISTRATION**
  - 5.1 Acceptation de la liste des comptes de décembre 2019
  - 5.2 Rapport des revenus de décembre 2019
  - 5.3 Autorisation de paiement des dépenses incompressibles 2020
  - 5.4 Taxation 2020 – Adoption du règlement n° 20-248 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2020
  - 5.5 Élus municipaux – Modification des représentants auprès des différents comités

- 5.6 OMH de Maria-Chapdelaine – Acceptation du budget 2020
- 5.7 Direction générale – Embauche de madame Stéphanie Marceau
- 5.8 Comité de survie de la Villa de la Gaieté – Appui à une demande d’aide financière de 60 000 \$ à la MRC
- 6. **TRANSPORTS**
  - 6.1 MTQ – Acceptation des travaux de balayage et transmission de la facture
  - 6.2 MTQ – Renouvellement du permis d’intervention
- 7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 7.1 Avis de motion – Adoption du Règlement n° 20-249 remplaçant le Règlement n° 12-174 concernant l’utilisation de l’eau potable
  - 7.2 Dépôt et présentation du projet de Règlement n° 20-249 remplaçant le Règlement n° 12-174 concernant l’utilisation de l’eau potable
  - 7.3 TECQ – Autorisation de procéder par appel d’offres sur le site du SEAO
- 8. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 8.1 Rapports de l’inspecteur en bâtiment de novembre et décembre 2019
  - 8.2 COMBEQ – Inscription au Congrès 2020
  - 8.3 Dérogation mineure – Demande de monsieur Claude Doucet
- 9. **LOISIRS ET CULTURE**
  - 9.1 Rapport de la bibliothèque Denis-Lebrun pour l’année 2019
  - 9.2 Culture Saguenay–Lac-St-Saint-Jean – Renouvellement d’adhésion
  - 9.3 Emploi d’été Canada – Autorisation de présenter une demande pour le Camp de jour 2020 et pour le Camping municipal d’Albanel
- 10. **DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**
  - 10.1 Demandes de dons et commandites pour le mois de janvier 2019
- 11. **RÉSOLUTIONS**
  - 11.1 Déclaration pour l’inclusion et l’ouverture à la diversité
  - 11.2 Appui au maintien de l’actuel système de distribution du publisac
  - 11.3 Fiscalité agricole – Résolution concernant le projet de loi n° 48
  - 11.4 Aéroport de Saint-Méthode
  - 11.5 Demande de permis de chenil de madame Audrey Marcil
- 12. **FORMATIONS**
- 13. **INFORMATION**
  - 13.1 MRC de Maria-Chapdelaine – Certificats de conformité pour les règlements d’urbanisme n° 19-426 et 19-427
- 14. **INVITATIONS**
  - 14.1 MRC de Maria-Chapdelaine – Classique de curling
  - 14.2 Festival de la gourgane – Souper fesse de bœuf
- 15. **CORRESPONDANCE**
  - 15.1 Saint-Vincent de Paul conférence d’Albanel – Remerciements pour l’autorisation d’utiliser gratuitement un local au Centre communautaire pour la Guignolée 2019
  - 15.2 C. S. du Pays-des-Bleuets – Dénonciation du projet de loi n° 37 – Loi visant principalement à instituer le Centre d’acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec

**15.3** MTQ – Accusé réception de notre lettre et de la résolution n° 19-283 concernant la demande d'appui et de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local

**15.4** C. S. du Pays-des-Bleuets – Consultation concernant la modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023

**15.5** Caserne de jouets Saguenay inc. – Offre de dons de jouets

**15.6** MMQ – Information concernant la ristourne

**16. SUIVI DES COMITÉS**

**17. AUTRES SUJETS**

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**20-001**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

**20-002**

**3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019 CONCERNANT LE BUDGET AINSI QUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019 CONCERNANT LES AUTRES SUJETS**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019, de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 concernant le budget ainsi que de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 concernant les autres sujets;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019, de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 concernant le budget ainsi que de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 concernant les autres sujets.

20-003

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019 CONCERNANT LE BUDGET AINSI QUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019 CONCERNANT LES AUTRES SUJETS**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019, de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 concernant le budget ainsi que de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 concernant les autres sujets tels que présentés aux membres du conseil.

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES**

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **275 496,72 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

\_\_\_\_\_  
Réjean Hudon, directeur général

5. **ADMINISTRATION**

20-004

5.1 **ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE DÉCEMBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de décembre 2019 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	137 170,48 \$
Comptes payés	84 268,10 \$
Salaires nets de décembre 2019 et REER	54 058,14 \$
<b>Total :</b>	<b>275 496,72 \$</b>

5.2 **RAPPORT DES REVENUS DE DÉCEMBRE 2019**

Le rapport des revenus pour le mois de décembre 2019, d'une somme de **48 209,01 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

20-005

**5.3 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE L'ANNÉE 2020**

ATTENDU QUE certaines dépenses de la municipalité sont fixes ou inévitables et qu'il est impossible de ne pas encourir;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement des dépenses dites incompressibles pour l'année 2020 telles qu'énumérées dans la liste suivante :

**LISTE DES DÉPENSES PRÉAUTORISÉES POUR 2020**

CONTRAT D'ENTRETIEN DU PHOTOCOPIEUR	3 000 \$
CONCIERGERIE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE	5 000 \$
OUVERTURE DES PORTES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE	1 200 \$
CONCIERGERIE DE LA MAIRIE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE	11 100 \$
ENTRETIEN DES PASSAGES À NIVEAU	13 500 \$
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT À LONG TERME, CAPITAL ET INTÉRÊTS	170 000 \$
CONCIERGERIE DU CAMPING MUNICIPAL	6 000 \$
REMBOURSEMENT DE TAXES TROP PERÇUES	3 000 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>212 800 \$</b>

20-006

**5.4 TAXATION 2020 – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 20-248 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est régie par le *Code municipal du Québec* ainsi que la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a adopté, lors d'une séance extraordinaire de son conseil municipal tenue le 16 décembre 2019 (résolution numéro 19-287), les prévisions budgétaires pour l'année 2020 totalisant deux millions neuf cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-six (2 955 186 \$);

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut, conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation (articles 244.29 et 244.30);

ATTENDU QUE, suivant l'article 244.36.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1), le conseil de la municipalité d'Albanel peut fixer un taux varié de taxe foncière générale pour toute unité d'évaluation formée exclusivement d'immeubles compris dans une exploitation agricole enregistrée conformément à l'article 36.15 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q. c. M-14);

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel doit décréter des taux suffisants pour régler les dépenses adoptées au budget 2020;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1), le conseil de la municipalité d'Albanel peut fixer des tarifs pour les services qu'elle fournit sur son territoire ainsi que pour l'utilisation de certains biens municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet dudit règlement a été présenté et déposé lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le Règlement numéro 20-248 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2020.

**20-007**

**5.5 ÉLUS MUNICIPAUX – MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DES DIFFÉRENTS COMITÉS**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil doit représenter la municipalité au sein de certains comités;

ATTENDU QUE l'attribution de ces représentations peut être révisée lorsque nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel convient de l'attribution des comités selon le tableau suivant :

<b>CONSEILLERS</b>	<b>COMITÉS</b>
<b>MONSIEUR TOMMY LALIBERTÉ Siège numéro 1</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Responsable des questions familiales : Familles et aînés;</li><li>➤ Saines habitudes de vie;</li><li>➤ Comité porteur de la ruralité;</li><li>➤ Aide à l'entreprise.</li></ul>
<b>MADAME ÉDITH POULIOT Siège numéro 2</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Finances et administration;</li><li>➤ Sécurité incendie secteur Est;</li><li>➤ Aide à l'entreprise;</li><li>➤ DAFTA;</li><li>➤ Sécurité incendie GEANT (substitut);</li><li>➤ Corporation de développement économique GEANT.</li></ul>

<b>MADAME ISABELLE THIBEAULT Siège numéro 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Camping municipal;</li> <li>➤ Ressources humaines;</li> <li>➤ Bibliothèque;</li> <li>➤ Loisirs;</li> <li>➤ Parité et égalité;</li> <li>➤ Club des jeunes 12-17.</li> </ul>
<b>MONSIEUR STÉPHANE BONNEAU Siège numéro 4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sécurité incendie GEANT;</li> <li>➤ Développement économique et touristique d'Albanel;</li> <li>➤ Comité d'embellissement;</li> <li>➤ Parité et égalité (substitut);</li> <li>➤ Corp. développement économique GEANT (substitut).</li> </ul>
<b>MONSIEUR DAVE PLOURDE Siège numéro 5</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Travaux publics;</li> <li>➤ Festival de la gourgane;</li> <li>➤ Ressources humaines;</li> <li>➤ Loisirs;</li> <li>➤ Sécurité incendie secteur Est (substitut).</li> </ul>
<b>MONSIEUR JASON TURNER Siège numéro 6</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Travaux publics;</li> <li>➤ Ressources humaines;</li> <li>➤ Comité consultatif d'urbanisme (CCU);</li> <li>➤ Association des sportifs.</li> </ul>

20-008

**5.6 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE MARIA-CHAPDELAINÉ –  
ACCEPTATION DU BUDGET 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte, par cette résolution, le budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Maria-Chapdelaine avec un apport municipal de 4 329 \$.

20-009

**5.7 DIRECTION GÉNÉRALE – EMBAUCHE DE MADAME STÉPHANIE MARCEAU**

ATTENDU QUE monsieur Réjean Hudon, directeur général, a annoncé, à l'automne 2019, son départ à la retraite pour le début mars 2020 laissant ainsi le poste de la direction générale vacant;

ATTENDU QUE le conseil a publié à un appel de candidatures afin de pourvoir au poste vacant et qu'il a procédé à des entrevues à la suite desquelles une candidate a été retenue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel procède à l'embauche de madame Stéphanie Marceau au poste de directrice générale, en remplacement de monsieur Réjean Hudon et fixe son entrée en fonction au 27 janvier 2020.

Le conseil municipal autorise madame Francine Chiasson, mairesse, à signer le contrat de travail.

**20-010**

**5.8 COMITÉ DE SURVIE DE LA VILLA DE LA GAJETÉ – APPUI À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 60 000 \$ À LA MRC**

ATTENDU QUE, devant la menace de fermeture du foyer de personnes âgées La Villa de la Gaieté, un groupe de bénévoles s'est formé pour en faire l'acquisition en vue de l'opérer;

ATTENDU QUE DAFTA sera l'organisme mandataire et sera en mesure de fournir une partie des fonds nécessaires à l'acquisition dudit foyer;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel appuie la demande d'aide financière du comité de survie de la Villa de la Gaieté à la MRC de Maria-Chapdelaine pour un montant de 60 000 \$.

**6. TRANSPORTS**

**20-011**

**6.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – ACCEPTATION DES TRAVAUX DE BALAYAGE ET TRANSMISSION DE LA FACTURE**

CONSIDÉRANT QUE la rue de l'Église se trouve sur la route 169 dont l'entretien incombe au MTQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité mandate chaque année une entreprise pour procéder au balayage des rues du village incluant la rue de l'Église;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte les travaux de balayage sur la portion de la rue de l'Église qui est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec et de transmettre une facture lorsque les travaux seront terminés.



20-012

**6.2 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – RENOUELEMENT DU PERMIS D'INTERVENTION**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise madame Francine Chiasson, mairesse, ainsi que la direction générale, à signer le renouvellement du permis d'intervention avec le MTQ pour l'exécution de travaux sur les routes.

**7. HYGIÈNE DU MILIEU**

**7.1 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 20-249 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 12-174 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

Un avis de motion est, par la présente, donné par Dave Plourde, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du Règlement n° 20-249 remplaçant le Règlement n° 12-174, **avec absence de lecture**, concernant l'utilisation de l'eau potable.

**7.2 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 20-249 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 12-174 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

Monsieur Dave Plourde, conseiller, dépose au conseil et présente à l'assemblée le projet de Règlement n° 20-249 remplaçant le Règlement n° 12-174 concernant l'utilisation de l'eau potable.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Il mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

20-013

**7.3 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 (TECQ) – AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES SUR LE SITE DU SEAO**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise de procéder par appel d'offres, publié sur le site du SEAO, pour l'exécution des travaux rue Industrielle Nord dans le cadre de la TECQ.

## **8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **8.1 RAPPORTS DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2019**

Le rapport de l'inspecteur pour le mois de novembre 2019 fait état de :

<b>Nature des demandes</b>	<b>Nombre</b>	<b>Total \$</b>
Permis de rénovation	4	128 700 \$
Permis de lotissement	1	
Permis d'installations septiques	1	
Recherche pour certificat de localisation	2	

Le rapport de l'inspecteur pour le mois de décembre 2019 fait état de :

<b>Nature des demandes</b>	<b>Nombre</b>	<b>Total \$</b>
Permis de coupe de bois	1	
Demande de dérogation mineure	1	
Recherche pour certificat de localisation	1	

**20-014**

### **8.2 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) – INSCRIPTION AU CONGRÈS 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'inscription de monsieur Réal Bouchard, inspecteur en bâtiment et en environnement, au Congrès 2020 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ).

Le conseil autorise également le paiement de l'inscription de 630 \$ plus taxes ainsi que des frais de déplacement.

**20-015**

### **8.3 DÉROGATION MINEURE – DEMANDE DE MONSIEUR CLAUDE DOUCET**

CONSIDÉRANT que monsieur Claude Doucet, domicilié au 3082 de la rue du Parc Pagé à Albanel, présente une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que ladite demande concerne son bâtiment principal dont le coin le plus rapproché est situé à 2,83 m de la ligne de propriété avant;

CONSIDÉRANT que notre Règlement de zonage n° 11-158, en vigueur le 28 septembre 2011, exige une marge avant minimale de 4,5 m;

CONSIDÉRANT que la non-conformité à notre règlement est jugée mineure et qu'elle ne cause pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accorder quelques centimètres supplémentaires à la dérogation afin d'avoir une légère marge de manœuvre;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la dérogation mineure de monsieur Claude Doucet et autorise que son bâtiment principal, situé au 3082 de la rue du Parc Pagé, demeure implanté à 2,70 m (2,83 m – 0,13 de jeu) de la ligne avant alors que notre Règlement de zonage n° 11-158 exige une marge avant de 4,5 m.

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

### **9.1 RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE DENIS-LEBRUN POUR L'ANNÉE 2019**

Les statistiques pour l'année 2019 font état des résultats suivants :

MOIS	USAGERS	PRÊTS DE LIVRES ET MATÉRIEL	SERVICE NUMÉRIQUE		
			PRÊTS DE LIVRES NUMÉRIQUES	TÉLÉCHARGE -MENTS	USAGERS
Janvier	480	226	35	33	10
Février	469	178	23	23	6
Mars	467	228	29	27	8
Avril	481	331			
Mai	486	321	22	20	7
Juin	492	255	29	28	7
Juillet	500	420	45	43	9
Août	504	378	29	28	8
Septembre	504	285	20	18	8
Octobre	511	321	52	51	8
Novembre	513	243	42	42	8
Décembre	521	186	29	29	7

**20-016**

### **9.2 CULTURE SAGUENAY-LAC-ST-SAINT-JEAN – RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de représentation culturelle Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean poursuit l'objectif de favoriser le développement culturel régional est diversifié et complémentaire aux grands enjeux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, par la mairesse, en est membre depuis plusieurs années maintenant;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement du renouvellement de l'adhésion à Culture Saguenay–Lac-Saint-Jean pour une somme de 100 \$ pour l'année 2020.

**20-017**

**9.3 EMPLOI D'ÉTÉ CANADA – AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE POUR LE CAMP DE JOUR 2020 ET LE CAMPING MUNICIPAL D'ALBANEL**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Réjean Hudon, directeur général, à présenter une demande à Emploi d'été Canada en vue de l'embauche de quatre étudiantes/étudiants pour le Camp de jour 2020 et d'une étudiante ou un étudiant pour le Camping municipal d'Albanel.

**10. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**

**20-018**

**10.1 DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES POUR LE MOIS DE JANVIER 2020**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reçoit plusieurs demandes de dons et commandites chaque mois;

CONSIDÉRANT QU'il est plus simple de regrouper ces demandes afin d'en faciliter l'analyse et la présentation;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise les versements de dons aux organismes suivants :

Fondation pour l'enfance et la jeunesse – Tirage de prix	0 \$
Association des sportifs	6 000 \$
Fondation du Centre Maria-Chapdelaine – Radiothon	200 \$
Récif 02 – Marche mondiale des femmes 2020	100 \$
<b>Total</b>	<b>6 300 \$</b>

## **11. RÉSOLUTIONS**

**20-019**

### **11.1 DÉCLARATION POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ**

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948), la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (1975) et la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyennes et des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de principe de la *Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la FQM* rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE, malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore;

CONSIDÉRANT QUE des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité représente aussi la diversité de ses membres, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel se déclare pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité, la Municipalité se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- ✓ adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- ✓ promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires et lors de ses interventions;
- ✓ offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;
- ✓ promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

20-020

**11.2 APPUI AU MAINTIEN DE L'ACTUEL SYSTÈME DE DISTRIBUTION DU PUBLISAC**

ATTENDU QUE le papier utilisé pour l'impression des circulaires et des hebdomadaires régionaux est fabriqué à partir d'une ressource renouvelable, recyclable et écologique, soit le bois;

ATTENDU QUE de nos jours, sauf exception, aucun arbre n'est coupé pour la stricte fabrication du papier au Québec;

ATTENDU QUE la fibre utilisée provient essentiellement de résidus issus du processus de fabrication du bois de construction, un sous-produit que l'on appelle communément « *copeaux de bois* ».

ATTENDU QUE, dans le passé, ces résidus de bois devaient être enfouis ou brûlés et, qu'aujourd'hui, ils sont tous valorisés;

ATTENDU QUE l'industrie des pâtes et papiers est fortement implantée dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et qu'elle y génère des milliers de bons emplois et bien rémunérés;

ATTENDU QUE le Publisac est entièrement fabriqué à l'aide de matériaux recyclés et recyclables, tant au niveau du contenu imprimé, qui utilise largement les produits en provenance de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, que du contenant plastifié;

ATTENDU QU'une diminution drastique de la production du Publisac affecterait directement la demande en produits de pâtes et papiers, notamment en provenance de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et, par incidence, les emplois y étant liés;

ATTENDU QU'il est important de souligner qu'au Québec aujourd'hui, les copeaux constituent une part importante des revenus des quelque cent usines de sciage existantes dans la province sans laquelle il serait impossible de maintenir les activités de ces usines;

ATTENDU QUE la fabrication du papier est donc une composante essentielle de la filière de la transformation du bois au Québec et que celle-ci soutient d'ailleurs l'économie de plus de 225 collectivités dépendantes de l'industrie forestière au Québec;

ATTENDU QUE le producteur du Publisac offre facilement la possibilité aux citoyens ne désirant pas le recevoir de l'en informer et ainsi de se soustraire des rondes de distribution;

ATTENDU QUE le Publisac est le seul véhicule de distribution pour de nombreux médias locaux écrits qui contribuent à la vie démocratique en informant les citoyens sur les enjeux et réalités locaux;

ATTENDU QUE le Québec est aux prises avec une crise des médias, particulièrement des médias écrits, ce qui met en lumière l'importance et la fragilité de l'information locale écrite;

ATTENDU QU'une partie importante de la population défavorisée utilise le contenu publicitaire du Publisac sur une base régulière afin de combler ses besoins;

ATTENDU QUE les élus de la municipalité d'Albanel sont très préoccupés par certaines initiatives, notamment par la Ville de Montréal, visant à introduire ou à favoriser un nouveau mode de distribution du Publisac;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel appuie le maintien de l'actuel système de distribution du Publisac à titre de vecteur économique respectueux de l'environnement, de diffuseur médiatique local de première importance et d'acteur socioéconomique essentiel pour les populations défavorisées; et,

Une copie de la présente résolution sera transmise à :

- Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Mme Nancy Guillemette, députée du comté Roberval à l'Assemblée nationale;
- Mme Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal;
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités;
- Mme Suzanne Roy, présidente intérimaire de l'Union des municipalités du Québec;
- M. André Paradis, préfet de la MRC de Lac-St-Jean-Est;
- M. Yannick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy;
- M. Gérald Savard, préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay; et,
- M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine.

**20-021**

**11.3 FISCALITÉ AGRICOLE – RÉSOLUTION CONCERNANT LE PROJET DE LOI N° 48**

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel :

- Exprime son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- Demande au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

Une copie de la présente résolution sera transmise aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et responsable du Saguenay–Lac-Saint-Jean, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, aux députés, monsieur Alexis Brunelle-Duceppe et madame Nancy Guillemette, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

**20-022**

#### **11.4 AÉROPORT DE SAINT-MÉTHODE**

ATTENDU QUE la Régie de l'aéroport de Dolbeau-Mistassini, située au 4 497 QC-373 à Saint-Félicien (secteur Saint-Méthode), risque de subir des dommages par l'eau principalement due à un fossé mal entretenu ou un ponceau possiblement écrasé;

ATTENDU QUE le ponceau en question est situé sur le lot 2 912 660 à Saint-Félicien;



ATTENDU QUE selon le registre foncier, la Municipalité d'Albanel est toujours propriétaire du fonds de terre qui sert de chemin d'accès aux lots avoisinants;

ATTENDU QU'une municipalité ne peut pas posséder de propriété dans d'autres municipalités sauf dans des cas exceptionnels;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel souhaite que les réparations soient effectuées avant la fonte des neiges au printemps 2020 et que la propriété de ce lot soit régularisée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

La Municipalité d'Albanel demande la collaboration de la Ville de Saint-Félicien afin de l'aider à sécuriser les installations de la Régie de l'aéroport de même que de régulariser la propriété du lot ci-haut mentionné.

**20-023**

**11.5 DEMANDE DE PERMIS DE CHENIL DE MADAME AUDREY MARCIL**

CONSIDÉRANT QUE madame Audrey Marcil, domiciliée au 8, Grand Rang Sud à Albanel, a déposé une demande de permis de chenil auprès de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse a fourni une copie de son assurance responsabilité comme l'exige notre règlement;

CONSIDÉRANT QUE la dimension et le zonage du terrain permettent l'implantation d'un chenil;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la demande de madame Audrey Marcil et autorise l'émission d'un permis de chenil.

**12. FORMATIONS**

**13. INFORMATION**

**13.1** MRC de Maria-Chapdelaine – Certificats de conformité pour les règlements d'urbanisme n° 19-426 et n° 19-427

## **14. INVITATIONS**

**20-024**

### **14.1 MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ – CLASSIQUE DE CURLING**

CONSIDÉRANT QUE, du 5 au 8 février 2020, le Centre civique Desjardins de Dolbeau-Mistassini organise, en collaboration avec la MRC de Maria-Chapdelaine, une classique de curling spécialement pour les municipalités et les entreprises de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un évènement majeur de financement pour le Centre civique Desjardins;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une dépense de 250 \$, incluant toutes les activités prévues lors de l'évènement, pour l'inscription d'une équipe.

Les participants seront recrutés parmi les membres du conseil municipal et les employés municipaux ou parmi les citoyennes et citoyens si nécessaire.

**20-025**

### **14.2 FESTIVAL DE LA GOURGANE – SOUPER FESSE DE BŒUF**

ATTENDU QUE le Festival de la gourgane est une des principales activités culturelles de la municipalité et un attrait touristique considérable;

ATTENDU QUE le financement d'un évènement de cette ampleur, offert gratuitement à tous les visiteurs, est très important et difficile pour le comité organisateur;

ATTENDU QU'en tant que représentants municipaux, il est de notre devoir de soutenir et de participer au financement du Festival;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une somme de 240 \$ pour l'achat de 8 cartes pour le Souper fesse de bœuf au profit du Festival de la gourgane d'Albanel qui se tiendra le 25 janvier 2020.

**15. CORRESPONDANCE**

- 15.1** Saint-Vincent de Paul conférence d'Albanel – Remerciements pour l'autorisation d'utiliser gratuitement un local au Centre communautaire pour la Guignolée 2019
- 15.2** C. S. du Pays-des-Bleuets – Dénonciation du projet de loi n° 37 – Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec
- 15.3** MTQ – Accusé réception de notre lettre et de la résolution 19-283 concernant la demande d'appui et de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local
- 15.4** C. S. du Pays-des-Bleuets – Consultation concernant la modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023
- 15.5** Caserne de jouets Saguenay inc. – Offre de dons de jouets
- 15.6** MMQ – Information concernant la ristourne

**16. SUIVI DES COMITÉS**

La plupart des comités ayant suspendu leurs activités pour la période des Fêtes, les conseillers n'ont pas de mentions à faire à ce point.

**17. AUTRES SUJETS**

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, aucune question ne fut posée.

**20-026**

**19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER

QUE la séance soit levée à 20 h 40.

Fait et passé à Albanel en ce treizième jour de janvier 2020.

---

FRANCINE CHIASSON, mairesse

---

RÉJEAN HUDON, directeur général